



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE
MAÎTRES-ASSISTANTS DES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE, DISCIPLINES
« URBANISME ET PROJET URBAIN » ET
« GÉOGRAPHIE ET PAYSAGE »**

SESSION 2015

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve d'admissibilité	3
2) L'épreuve d'admission	3
B) La composition du jury	3
II. Le déroulement de ces concours réservés	4
A) Le calendrier	4
B) L'expertise des dossiers des candidats	4
C) L'entretien classique sans support	5
1) La présentation du candidat	5
2) L'entretien-discussion	5
3) Les remarques générales sur l'oral	5
III. Les statistiques	5
A) Données pour la discipline « urbanisme et projet urbain »	6
B) Données pour la discipline « géographie et paysage »	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 23 septembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des maîtres- assistants des écoles nationales supérieures d'architecture, « *l'épreuve obligatoire d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier du candidat. Cet examen porte principalement sur ses expériences, travaux, ouvrages ou publications. A cet effet, chaque candidat fournit au moment de son inscription un dossier comprenant les documents suivants :*

1. *Un curriculum vitae détaillé (...)* ;
2. *Un document de synthèse mettant en avant son activité et sa pratique d'enseignant, son rapport à l'étudiant et sa pédagogie ;*
3. *Dans la limite de trois documents, un exemplaire de ses travaux, ouvrages, articles ou réalisations et la liste des références de ses publications ;*
4. *Une note de cinq pages dactylographiées maximum développant les réflexions et les orientations du candidat sur l'enseignement de sa discipline ;*

Le président du jury désigne pour chaque dossier deux membres du jury en tant que rapporteurs, qui l'examinent.

Cette épreuve est notée de 0 à 20, assortie d'un coefficient 1(...) ».

2) L'épreuve d'admission

Selon l'article 5 du même arrêté cité précédemment, « *l'épreuve orale obligatoire d'admission consiste en un entretien de quarante minutes avec le jury. Cette épreuve vise à apprécier la motivation du candidat et ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication.*

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de vingt minutes au plus, au cours duquel il présente ses activités relevant ou ayant relevé du corps des maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication.

Au cours de l'entretien, le jury sera amené à apprécier les capacités du candidat à se projeter dans son nouveau statut.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec l'activité d'enseignement.

Durée de l'épreuve totale : 40 minutes ; coefficient : 1.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 ».

B) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Bertrand LEMOINE, architecte et ingénieur.

Membres de ce jury :

- Madame Marion FAUNIÈRES, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Bretagne ;
- Madame Laurence FEVEILE, maître-assistant, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;
- Monsieur Thierry JEANMONOD, maître-assistant, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ;
- Madame Nadia SBITI-BENHAMADI, maître-assistant, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Bretagne ;
- Monsieur Marc VERDIER, maître-assistant, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Nancy.

II. Le déroulement de ces concours réservés

Le jury observe d'abord que ce concours étant très spécifique, il a évalué les activités et la pratique d'enseignant, la réflexion sur la discipline et l'expérience du candidat(e) déjà intégré dans une école.

Le jury a estimé que tout candidat déclaré admis devrait être au moins au niveau des candidats admis dans le concours des maîtres-assistants car il ne saurait être question de léser des candidats de valeur au concours externe mais qui ne bénéficieraient pas des dispositions de la loi Sauvadet. Par ailleurs, un candidat intégré dans le corps des maîtres-assistants pourra faire valoir à l'avenir une demande de mobilité, ce qui suppose d'être au même niveau que les autres enseignants de ce corps et pas seulement en adéquation aux fonctions pédagogiques actuellement exercées.

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 26 octobre au 26 novembre 2015, avant minuit, heure de Paris
Date de limite de retour du dossier de candidature des candidats	Le 8 février 2016, avant minuit, heure de Paris
Réunion d'admissibilité	Le 23 mai 2016
Date des épreuves orales	Le 27 juin 2016
Réunion d'admission	Le 27 juin 2016

B) L'expertise des dossiers des candidats

L'expertise des dossiers des trois candidats a fait valoir des dossiers solides, au-dessus de la moyenne des candidats au concours des maîtres-assistants.

C) L'entretien classique sans support

Comme indiqué dans la convocation des candidats, l'entretien durait 40 minutes, réparties de la manière suivante :

- 20 minutes d'exposé général sur la note d'intention et les propositions du candidat au regard des caractéristiques du poste pour lequel il concourt,
- 20 minutes d'échanges avec le jury.

Le jury interrompait les candidats au bout des 20 minutes de présentation afin de pouvoir enchaîner avec l'entretien.

1) La présentation du candidat

Il est rappelé aux candidats dans leur convocation que leur présentation à l'oral ne peut être illustrée par une projection power point et qu'ils ne doivent pas remettre de document au jury durant cette épreuve.

Les candidats ont tous rappelé succinctement leur parcours et précisé leur engagement pédagogique, actuel et futur.

2) L'entretien-discussion

Au cours de la présentation comme de l'entretien, il s'est avéré que l'un des candidats n'avait pas vraiment pris la mesure du concours auquel il participait, sans préciser réellement son projet pédagogique ni son investissement futur dans les différents cycles et modalités d'enseignement et de recherche de l'école, affirmant même ne pas connaître son statut actuel ni le nombre d'heures d'enseignement liées à son contrat actuel.

3) Les remarques générales sur l'oral

Le jury a estimé que les candidats devaient avoir une idée précise du développement de leur investissement pédagogique lié à leur futur statut et invite les candidats à l'avenir d'être précis sur ce point et à ne pas considérer le jury Sauvadet comme une simple formalité administrative mais comme un concours à part entière.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts pour le groupe de disciplines « ville et territoires » : 3 au total répartis de la manière suivante :

- 1 poste pour la discipline « urbanisme et projet urbain »,
- 2 postes pour la discipline « géographie et paysage ».

A) Données pour la discipline « urbanisme et projet urbain »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de dossiers reçus	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	1	1	1	1	0
Femmes	2	0	0	0	0	0
Total	5	1	1	1	1	0

B) Données pour la discipline « géographie et paysage »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de dossiers reçus	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	1	1	1	1	1
Femmes	2	1	1	1	1	1
Total	4	2	2	2	2	2

Monsieur Bertrand LEMOINE
Président du jury